



PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE D'UN COMITÉ DÉPARTEMENTAL SPORT ADAPTÉ À LA FFSA

Pour demander la reconnaissance d'un nouveau comité départemental par le Comité Directeur de la Fédération Française du Sport Adapté, il faut constituer un dossier composé des éléments suivants :

- ❖ Copie des statuts du Comité Départemental Sport Adapté ;
- ❖ Composition du Comité directeur ;
- ❖ Liste des associations sportives du département ;
- ❖ Récépissé de déclaration de création du Comité Départemental à la préfecture ;
- ❖ Copie de la parution de création au Journal Officiel ;
- ❖ Copie du procès-verbal du Comité directeur portant création du CDSA (signé par le Président et le Secrétaire général) ;
- ❖ Formulaire de demande de reconnaissance contresignée par le président de la ligue, annexé au présent document.

Le dossier complet doit être envoyé à la Ligue, qui le transmettra au siège fédéral, accompagné de la demande de reconnaissance préalablement remplie et signée.

Le Bureau ou Comité directeur FFSA entérine la reconnaissance provisoire du Comité Départemental si toutes les conditions sont réunies.

Cette demande sera présentée à la plus proche AG fédérale conformément à l'article 4 des statuts FFSA :

« La fédération peut constituer, par décision du Comité Directeur, validée par la plus proche Assemblée Générale, des organismes nationaux, régionaux ou départementaux auxquels elle peut confier l'exécution d'une partie de ses missions.

Ces organismes sont constitués sous la forme d'associations déclarées dont les statuts, approuvés l'Assemblée Générale de la fédération, doivent être compatibles avec les présents statuts. [...] »



DEMANDE DE RECONNAISSANCE

TITRE OFFICIEL : COMITE DEPARTEMENTAL SPORT ADAPTE DU

(en majuscules et en toutes lettres)

Adresse complète du siège social :

N° de téléphone : **N° de télécopie** :

Adresse e-mail :

Date de création :

Déclaration à la préfecture :

(loi du 1er juillet 1901)

Date et N° du récépissé :

Insertion au Journal Officiel :

(date exacte, N° du J.O.)

Date de l'Assemblée Générale constitutive ayant pris la décision de création :

COMITÉ DIRECTEUR DU CDSA

Les dirigeants doivent obligatoirement être majeurs et jouir de leurs droits civils et politiques.

Fonction	Nom	Prénom	N° licence FFSA	Profession	Adresse
Président					
Vice-Président					
Secrétaire					
Trésorier					
Membres					

Par décision du comité directeur du Comité Départemental Sport Adapté du en date du

il a été décidé la création du Comité Départemental, qui s'engage à :

- ❖ Se conformer aux statuts et règlements de la FFSA ainsi qu'à ceux de sa Ligue.
- ❖ Se soumettre aux sanctions disciplinaires qui lui seraient infligées par l'application des dits statuts et règlements.

Certifie sincère et exacte les informations susvisées,

Fait à : le,

Pour le Comité Directeur du CDSA :

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Fonction :

Fonction :

(au sein du Comité)

(au sein du Comité)

Signature et cachet du CDSA, le cas échéant

Signature et cachet du CDSA, le cas échéant

AVIS DE LA LIGUE

Signature du Président et cachet de la Ligue, le cas échéant